



SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 12 AOÛT 2024

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 12 août 2024 à 19 h 30.

Sous la présidence de Steve Laberge, maire

1_PRÉSENCES

Mario Henderson, district #1	Martin Lafond, district #5
Jean-Luc Payant, district #3	Suzan Demers, district #6
Richard Beaudin, district #4	

ABSENT

Marc Roy, district #2	Absence motivée
-----------------------	-----------------

Sont aussi présents :

Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier
Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière

2024-08-199 2_OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière 19 h 32 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2024-08-200 3_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les ajouts suivants et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

- 11.2 Le point est reporté à une séance ultérieure
- 16.5 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement-Sécurisation - Rangs Saint-Louis et Norton Sud : Autorisation
- 17.1 Le point est reporté à une séance ultérieure

Adoptée à l'unanimité

4_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2024-08-201

4.1_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 8 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5_MOT DU MAIRE

M. Steve Laberge, maire mentionne que la Municipalité débutera, dès le 26 août des travaux de nettoyage de fossés et remplacement de ponceaux dans les rangs Saint-Louis, Ruisseau Norton Sud et Saint-Charles.

À la suite d'une offre d'emploi au poste de coordonnateur en loisirs, communication et vie communautaires, des candidats ont été rencontrés. Nous procéderons sous peu à l'embauche d'une ressource. Cette personne aura pour mandat d'élaborer, planifier et coordonner la programmation annuelle des activités de loisirs, culturelles, communication et sportive. Elle travaillera en étroite collaboration avec les bénévoles et organismes de notre Municipalité.

Dernièrement, nous avons subi du vandalisme au parc Cécile-Rochefort. Nous investissons des sommes d'argent dans nos infrastructures et il est dommage de constater que des personnes agissent de la sorte. Si vous êtes témoin de vandalisme, je vous invite à communiquer avec la direction générale.

6_MINUTES DU CONSEILLER

Monsieur Mario Henderson, district #1

M. Mario Henderson mentionne que dès mercredi les travaux de rehaussement d'une section de la chaussée dans le rang Ruisseau Norton Sud débuteront.

Monsieur Martin Lafond, district #5

M. Martin Lafond désire féliciter le propriétaire du Restaurant Alain pour l'aménagement d'une terrasse adjacente à son restaurant.

7_PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Dagenais, demande à quel moment la Municipalité procèdera à l'encan des biens municipaux.
- M. Vaillancourt demande quand la Municipalité a demandé un prix pour l'air climatisé, est-ce que vous avez priorisé les fournisseurs locaux.
- Une citoyenne interroge les membres du conseil à savoir à quel moment une décision sera prise pour l'aide financière pour le hockey mineur.

8_DÉPÔT DES DOCUMENTS

8.1_CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

8.2_DÉPÔT DU RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SSI

QUE le dépôt du rapport de Paul Dagenais, directeur incendie, des interventions du SSI pour le mois de juillet 2024 soient déposées au conseil municipal.

8.3_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

QUE la liste des permis et certificats émis par l'inspecteur municipal Dominique Liaud pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024 soit déposée au conseil municipal.

8.4_DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL & SUPERVISEUR DES TRAVAUX PUBLICS

QUE le rapport de Dominique Liaud, inspecteur municipal et superviseur des travaux publics pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024, soit déposé au conseil municipal.

8.5_DÉPÔT – RAPPORT D'EXPLOITATION EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

QUE le rapport d'exploitation des ouvrages de traitement d'eau usée et leurs ouvrages connexes, pour le mois de juin 2024 soit déposé au conseil municipal.

8.6_DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER EN REGARD AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 243-2024 ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2024 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

QUE le dépôt des certificats relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard au règlement de zonage numéro 243-2024 et au règlement numéro 256-2024 sur les usages conditionnels soit déposé par Linda Hébert, directrice générale adjointe.

9_AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENTS

10_RÈGLEMENTS

2024-08-202

10.1_ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 261-2024 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Jean-Luc Payant et le dépôt du projet de règlement numéro 261-2024 lors de la séance régulière du 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement numéro 261-2024 concernant les systèmes d'alarme.

Adoptée à l'unanimité

11_ADMINISTRATION

2024-08-203 11.1_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 12 août 2024 comme suit :

Liste des comptes à payer au 12 août 2024 : **230 082.17 \$**
Liste des paiements émis du 9 juillet au 7 août 2024 : **35 598.42 \$**
Liste des salaires payés pendant cette période : **63 836.83 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné M. Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Adoptée à l'unanimité

11.2_REMISE DE DONS À LA SUITE DU DERBY DE DÉMOLITION

Le point est reporté à une séance ultérieure.

2024-08-204 11.3_VOTE CONGRÈS FQM 2024

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la FQM les 26, 27 et 28 septembre prochain au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le maire ne peut y assister;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise le conseiller Martin Lafond à voter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome lors du prochain congrès de la FQM.

Adoptée à l'unanimité

2024-08-205 11.4_DEMANDE À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une priorité pour le bien-être et la sécurité des citoyens de Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de Comté (MRC) du Haut-Saint-Laurent est l'entité compétente pour élaborer et mettre en œuvre un plan de sécurité routière pour les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable prévoit des volets spécifiquement dédiés à la planification et à l'amélioration de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1.3 des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale 2021-2025, stipulant que les MRC sont responsables de la planification des interventions d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau municipal;

CONSIDÉRANT l'importance de disposer d'un plan de sécurité routière pour identifier, prioriser et corriger les points critique du réseau routier local;

CONSIDÉRANT que le plan de sécurité routière est nécessaire pour déposer une demande de subvention en lien avec la sécurité routière dans le PAVL;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent manque une occasion de subvention provinciale par l'inaction de celle-ci;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin

APPUYÉ par le conseiller Mario Henderson

Et **RÉSOLU**

QUE le Conseil Municipal de Saint-Chrysostome demande officiellement à la MRC du Haut-Saint-Laurent de procéder à l'élaboration d'un plan de sécurité routière pour l'ensemble du territoire municipal de Saint-Chrysostome;

QUE cette demande soit transmise à la MRC du Haut-Saint-Laurent ainsi qu'à chaque membre du conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

QUE le Conseil Municipal de Saint-Chrysostome s'engage à collaborer pleinement avec la MRC du Haut-Saint-Laurent en fournissant toutes les informations et données nécessaires pour la réalisation du plan de sécurité routière;

QUE cette résolution soit communiquée au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour information et suivi, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité

12_RESSOURCES HUMAINES

13_HYGIÈNE DU MILIEU

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-08-206

14.1_DEMANDE DU DIRECTEUR INCENDIE : AUTORISATION ACHATS

ATTENDU QUE le directeur incendie Paul Dagenais, souhaite acquérir les items suivants :

Fournisseur	Description	Quantité et montant	Montant avant taxes
SOS Technologie	Épipen adulte	2 X 115 \$	230.00 \$
	Épipen enfant	2 X 65 \$	130.00 \$
L'Arsenal	Paires bretelles	3 X 65 \$	195.00 \$
Aréo-Feu	Chaussons Bama	3 X 17.50 \$	52.50 \$
	Bottes de combat	3 X 236.25 \$	708.75 \$
	Gants	3 X 117.25 \$	351.75 \$
	Cagoules	3 X 182.00 \$	546.00 \$
	Gants « décarcération »	3 X 75.25 \$	225.75 \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin

Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER les dépenses ici haut mentionnées.

QUE les dépenses soient prises à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

15_URBANISME ET INSPECTION

2024-08-207

15.1_PIIA 591 NOTRE-DAME : RECOMMANDATION CCU

CONSIDÉRANT QUE la propriété située sur le lot 5 484 907 faisant front sur le rang Notre-Dame date de l'année 1900;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire veut retirer une fenêtre du côté latéral droit pour y installer une porte vitrée donnant sur la cour latérale afin d'y aménager une terrasse en béton ceinturé d'une clôture ornementale en fer;

CONSIDÉRANT QU'UNE enseigne lumineuse sera installée sur le mur de la façade et au-dessus de la porte latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE les membres du C.C.U. recommandent d'accorder les demandes;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accepte les recommandations des membres du C.C.U. et autorise l'inspecteur municipal à procéder à l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Suzan Demers se retire du point 15.2

2024-08-208

15.2_PIIA 630 NOTRE-DAME : RECOMMANDATION CCU

CONSIDÉRANT QUE la propriété située sur le lot 5 484 861 faisant front sur le rang Notre-Dame date de 1941;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire veut faire une entrée de sous-sol sur le côté droit du bâtiment, ce qui implique une ouverture dans la fondation;

CONSIDÉRANT QUE la galerie avant avec l'accès gauche sera retirée et fermée;

CONSIDÉRANT QUE les marches, du côté droit de la galerie avant, seront retirées afin d'y installer une rampe d'accès en bois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du C.C.U. recommandent d'accorder les demandes;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accepte les recommandations des membres du C.C.U. et autorise l'inspecteur municipal à procéder à l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité

16_TRAVAUX PUBLICS

2024-08-209

16.1_APPEL D’OFFRES 202432 SUR INVITATION – NETTOYAGE DE FOSSÉS ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG RUISSEAU NORTON SUD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d’offres sur invitation afin de procéder à du nettoyage de fossés existants et remplacement de ponceaux dans le Ruisseau Norton sud;

CONSIDÉRANT QUE nous avons invité les entrepreneurs suivants à soumissionner :

- Excavation Bourdeau
- Excavation Erwin inc.
- Rénovations Sylvain Bourdeau

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les soumissions suivantes à savoir :

	SOUMISSIONNAIRE	PRIX (AVEC TAXES)
1.	Excavation Bourdeau	68 927.97 \$
2.	Excavation Erwin inc.	81 103.36 \$
3.	Rénovations Sylvain Bourdeau	Aucune soumission

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

DE retenir la soumission **Excavation Bourdeau inc.** au montant de **68 927.97 \$**, avec taxes pour l’exécution des travaux de nettoyage et de remplacement de ponceaux dans le rang Ruisseau Norton sud.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l’unanimité

2024-08-210

16.2_APPEL D’OFFRES 202434 SUR INVITATION – NETTOYAGE DE FOSSÉS ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d’offres sur invitation afin de procéder à du nettoyage de fossés existants et remplacement de ponceaux dans le rang Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE nous avons invité les entrepreneurs suivants à soumissionner :

- Excavation Bourdeau
- Excavation Erwin inc.
- Rénovations Sylvain Bourdeau

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les soumissions suivantes à savoir :

	SOUSSIONNAIRE	PRIX (AVEC TAXES)
1.	Excavation Bourdeau inc.	63 790.43 \$
2.	Excavation Erwin inc.	79 367.23 \$
3.	Rénovations Sylvain Bourdeau	Aucune soumission

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

DE retenir la soumission **Excavation Bourdeau inc.** au montant de **63 790.43 \$**, avec taxes pour l'exécution des travaux de nettoyage et de remplacement de ponceaux dans le rang Saint-Louis.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2024-08-211

16.3 APPEL D'OFFRES 202438 SUR INVITATION – NETTOYAGE DE FOSSÉS RANG SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de procéder à du nettoyage de fossés existants dans le rang Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE nous avons invité les entrepreneurs suivants à soumissionner :

- Excavation Bourdeau
- Excavation Erwin inc.
- Rénovations Sylvain Bourdeau

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les soumissions suivantes à savoir :

	SOUSSIONNAIRE	PRIX (AVEC TAXES)
1.	Excavation Bourdeau inc.	40 356.22 \$
2.	Excavation Erwin inc.	41 391.00 \$
3.	Rénovations Sylvain Bourdeau	Aucune soumission

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

DE retenir la soumission **Excavation Bourdeau inc.** au montant de **40 356.22 \$**, avec taxes pour l'exécution des travaux de nettoyage de fossés existants dans le rang Saint-Charles.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2024-08-212

16.4_ÉPANDEUR TRP POUR TRACTEUR MF8S – AJOUT D’UNE OPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite ajouter l’option « auto-chargement » sur l’épandeur de marque Rasco;

CONSIDÉRANT la soumission de Cubex ltée au coût de 2 500.00 \$, avant taxes;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers

APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accepte l’ajout « auto-chargement » au coût de 2 500.00 \$, avant taxes.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même l’excédent non affecté.

Adoptée à l’unanimité

2024-08-213

16.5_PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION - RANGS SAINT-LOUIS ET NORTON SUD : AUTORISATION

ATTENDU QUE le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante : l’estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier Jessy Létourneau est le chargé de projet de la Municipalité et représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général et greffier-trésorier Jessy Létourneau est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l’unanimité

17_LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE & DEMANDE D'APPUI

17.1_SOUMISSION AIR CLIMATISÉ – CHALET DES LOISIRS

Le point est reporté à une séance ultérieure.

2024-08-214 17.2_DERBY DE DÉMOLITION – CHANGEMENT SIGNATAIRE : RÉSOLUTION

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le nom des signataires dans la résolution 2024-05-140 concernant le contrat de location pour l'événement du Derby de démolition;

ATTENDU QUE les signataires autorisés sont Jammy Pouliot et Cynthia Hébert;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et RÉSOLU

QUE le conseil accepte les signataires autorisés, soient Jammy Pouliot et Cynthia Hébert.

Adoptée à l'unanimité

2024-08-215 17.3_RECONNAISSANCE ET SOUTIEN AUX ORGANISMES – CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-CHRYSOSTOME

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or de Saint-Chrysostome joue un rôle important dans la communauté en offrant des activités et des services aux personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome souhaite reconnaître et soutenir le Club de l'Âge d'Or pour sa contribution significative à la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QU'UNE politique de reconnaissance et de soutien aux organismes a été élaborée pour formaliser les relations entre la Municipalité et les organismes locaux;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et RÉSOLU

DE reconnaître officiellement le Club de l'Âge d'Or de Saint-Chrysostome comme organisme contribuant à la communauté;

D'ATTRIBUER au Club de l'Âge d'Or les privilèges et soutiens définis dans la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

Adoptée à l'unanimité

2024-08-216 17.4_RECONNAISSANCE ET SOUTIEN AUX ORGANISMES – CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTI-SERVICES UN COIN CHEZ-NOUS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme "Un Coin Chez-Nous" de Saint-Chrysostome joue un rôle important dans la communauté en offrant des services et des activités aux résidents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome souhaite reconnaître et soutenir "Un Coin Chez-Nous" pour sa contribution significative à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'UNE politique de reconnaissance et de soutien aux organismes a été élaborée pour formaliser les relations entre la Municipalité et les organismes locaux;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

DE reconnaître officiellement l'organisme "Un Coin Chez-Nous" de Saint-Chrysostome comme organisme contribuant à la communauté;

D'ATTRIBUER à l'organisme "Un Coin Chez-Nous" les privilèges et soutiens définis dans la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

Adoptée à l'unanimité

18_DIVERS

19_PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Dagenais questionne le conseil sur l'état du terrain de pickleball.
- M. Vaillancourt suggère aux membres du conseil d'installer une thermopompe pouvant aller jusqu'à -30 pour le chalet des loisirs.
- M. Bourdeau interroge les membres du conseil sur les dépenses encourues pour les travaux effectués au terrain de balle.

2024-08-217

20_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 12 août 2024 à 20 h 02.

Adoptée à l'unanimité

M. Steve Laberge
Maire

M. Jessy Létourneau
Directeur général et greffier-trésorier